

## **Réunion du Conseil Municipal du 11 Mai à 20h30**

Les Conseillers Municipaux se sont réunis le Mercredi 11 Mai 2016 à 20h00, Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de Josiane CORNELOUP, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux sont présents sauf Mr Alain MERLE qui a donné procuration à Mme Michèle PESENTI et Mme Lindia WIMBEE.

Mme Josiane CORNELOUP demande à Mme Michèle PESENTI de lire le compte rendu de la réunion précédente.

Mme Michèle PESENTI dit qu'on ne va pas perdre une demi-heure à lire le compte rendu à chaque début de séance.

Mr Patrick PAGES dit qu'il faut qu'on se mette d'accord, soit on envoie le compte rendu par mail soit on le lit en début de séance.

A l'unanimité, les conseillers souhaitent le recevoir par mail avec les convocations.

Mme Josiane CORNELOUP donne lecture de la carte de remerciement de Sylvie Ardouin pour le décès de sa maman.

### **1) Maison Médicale :**

Madame Josiane CORNELOUP, Maire fait un point sur le Docteur Vavère. Elle a été reçue à l'ordre pour un premier entretien, elle sera à nouveau reçue mi-juin pour son deuxième entretien.

Mme Josiane CORNELOUP donne lecture du courrier de l'association de maison médicale. L'association demande la contribution financière de la commune pour prendre en charge une partie des charges communes suite au départ du Docteur Landverlin.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande. En effet, le départ du Docteur Landverlin en Novembre dernier a généré une diminution des recettes au regard du loyer non perçu assumé pleinement par la commune.

D'autre part, le recours à un cabinet de recrutement pour trouver un nouveau médecin a engendré des dépenses supplémentaires supportées intégralement par la commune.

Un courrier de réponse sera rédigé.

### **2) Etude KPMG :**

Mme Josiane CORNELOUP donne connaissance du devis KPMG, expert-comptable pour la réalisation d'une mission d'assistance et conseils pour les divers projets envisagés.

L'intervention de Mr Cochet, expert-comptable est de 970 €par jour. Une convention de un an renouvelable a été rédigée sur la base d'une intervention minimum de 2 jours par an.

Le Conseil Municipal,

Approuve ce devis,

Autorise Mme Corneloup a signer les documents relatifs à ce dossier.

### **3) Etude ABECASSIS (Assurances) :**

Mme Josiane Corneloup rappelle aux conseillers que lors du vote du compte administratif, il avait été noté que le coût des assurances sur le budget communal était élevé et qu'il convenait de faire une remise à plat de ces assurances pour être bien sûr que nous soyons assurés correctement.

Un devis a été demandé à ABECASSIS pour étudier les contrats actuels de la commune, vérifier si la commune a les assurances nécessaires et par la suite refaire un appel d'offres avec un cahier des charges établi par leurs soins et l'analyse des offres.

Le coût de cette étude est de 1450 € HT.

Le travail le plus long dans cette étude est l'analyse de l'existant pour la rédaction du cahier des charges.

Mr Maurice Rougelet dit que ça va permettre de voir si la commune est assurée correctement en fonction de ses besoins.

Le Conseil Municipal,

Approuve le devis,

Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

### **4) Dossiers de demande de subventions :**

Mme Josiane Corneloup fait un point sur les dossiers de demandes de subventions. Mme Corneloup donne connaissance du règlement pour l'appel à projet du Conseil Départemental.

- *« Appel à projets départemental 2016 » Réhabilitation et mise en accessibilité du bâtiment « Hôtel de Ville ».*

Mme Corneloup Josiane, Maire informe les Conseillers des options prises par le Conseil Départemental de Saône et Loire au titre de l'appel à projets 2016 pour l'amélioration des bâtiments et équipements destinés à accueillir du public.

Le Maire expose le plan de financement concernant les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité du bâtiment de l'hôtel de ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet de travaux d'aménagement de réhabilitation et de mise en accessibilité du bâtiment de l'hôtel de ville,

Sollicite auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire une subvention au taux maximum pour le présent projet,

Autorise le Maire à constituer le dossier pour obtenir cette aide financière.

- **« Appel à projets départemental 2016 » : Aménagement interne et renouvellement du mobilier de la Bibliothèque.**

Mme Corneloup Josiane, Maire informe les Conseillers des options prises par le Conseil Départemental de Saône et Loire au titre de l'appel à projets 2016 pour la culture et le patrimoine.

Le Maire expose le plan de financement concernant le renouvellement du mobilier de la Bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet de renouvellement du mobilier de la Bibliothèque,

Sollicite auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire une subvention au taux maximum pour le présent projet,

Autorise le Maire à constituer le dossier pour obtenir cette aide financière.

- **« Appel à projets 2016 du Conseil Régional » : Réhabilitation et mise en accessibilité du bâtiment « Hôtel de Ville ».**

Mme Corneloup Josiane, Maire informe les Conseillers des options prises par le Conseil Régional Bourgogne Franche Compté au titre de l'appel à projets 2016 pour les projets innovants pour le développement de services à la population.

Le Maire expose le plan de financement concernant les travaux de réhabilitation du bâtiment hôtel de ville et sa mise en accessibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet des travaux d'aménagement de réhabilitation et de mise en accessibilité du bâtiment de l'hôtel de ville,

Sollicite auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté une subvention au taux maximum pour le présent projet,

Autorise le Maire à constituer le dossier pour obtenir cette aide financière.

Concernant la réhabilitation des deux logements, Mme Josiane Corneloup informe les conseillers qu'un bailleur social pourrait être partie prenante dans la réhabilitation de l'ancien abattoir soit par l'achat du bâtiment soit par la rédaction d'un bail emphytéotique.

Il resterait donc à la commune de réaliser les travaux dans le logement de l'ancienne gare. Le coût des travaux est estimé à 90 000 €HT. La commune bénéficiera de 40 % de subvention auprès du Conseil Régional « Etude Eco Village Avenir », 40 % de fonds LEADER soit 80 % de subventions, il resterait 19 000 € à la charge de la commune.

Pour la réhabilitation de la mairie, des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de la Préfecture au titre de la DETR et du fond de soutien à l'investissement public, le Conseil Régional « Etude Eco Village Avenir », une réserve parlementaire de Mme Marie Mercier, sénateur, une aide de la poste et un nouveau dossier va être déposé auprès du Conseil Départemental pour l'appel à projet.

La commission pour la DETR s'est réunie ce matin, comme nous sommes identifiés « bourg centre » nous sommes retenus pour la DETR et le fond de soutien à l'investissement public. Nous devons attendre les notifications pour connaître les montants des subventions.

Mme Josiane Corneloup dit que des aides pour les travaux d'accessibilité peuvent venir en plus des 80 % de subventions pour les travaux de réhabilitation.

### **5) Commission Enfance Jeunesse :**

Mme Josiane Corneloup donne la parole à Mr Grégory Marot. Une réunion de la commission a eu lieu le 30 avril dernier.

Pêche à la truite : la pêche à la truite a eu lieu le 05 mai. La buvette a été tenue par l'amicale laïque. La journée s'est bien passée. Un article va paraître dans la Renaissance, Mme Griffon s'était déplacée pour faire des photos.

Règlement de la pêche à l'Etang Moreau: une demande est faite par des jeunes pour être autorisés à pêcher la nuit. Un accord a été donné sous réserve que les personnes soient en possession d'une carte annuelle et de relâcher le poisson.

Digue de l'Etang Moreau : un devis pour la réfection des digues de l'étang a été demandé.

Les arbres de Mme Bernardin tombent sur l'étang.

Un courrier sera fait à Mme Bernardin.

Mr Patrick Pages dit qu'il a récupéré avec Robert Perrier le banc qui était dans l'étang.

Concours de la Résistance : la remise des prix du concours de la Résistance aura lieu à la Salle des Fêtes de Saint Bonnet de Joux le 05 Juin. Mr Grégory Marot donne connaissance du planning de l'après-midi.

La municipalité offre l'apéritif. Il faudrait 4 ou 5 personnes pour le service.

Concours « photos » : le concours photo « mettez-vous en scène » aura lieu du 01 Juin au 31 Août.

Il y a deux parties dans ce concours photo ; une partie pour les adultes et une partie pour les enfants.

Mr Patrick Pages dit que le règlement de ce concours photo a été rédigé par le Pays Charolais Brionnais qui a l'habitude d'organiser de ce type de concours.

Toutes les photos seront exposées. Le Jury sera composé du Maire et des membres du Conseil Municipal.

Ecole de Suin :

L'école de Suin ferme officiellement à partir de la rentrée de septembre 2016.

Tous les élèves sont inscrits à St Bonnet à partir de la prochaine rentrée.

La commune de Suin propose de donner le mobilier. La commune de Suin prend en charge le transport de ses élèves et le coût de la garderie en attendant le début des cours.

Les membres de la commission se rendront à l'école de Suin pour faire un inventaire des meubles dont on a besoin.

Tableaux blancs interactifs : des dossiers de demandes de subventions ont été déposées, nous sommes en attente des réponses.

Jeux : les jeux sont arrivés.

La Commission souhaiterait tout mettre sur la Place de la Poste.

Mme Josiane Corneloup fait un compte rendu du choix des jeux extérieurs. La table de pique-nique doit être installée au camping.

Un vote à main levée est demandé par Mme Josiane Corneloup. Après vote, il est décidé d'installer les jeux dans les deux endroits.

Tennis : le règlement a été revu.

Mr Grégory Marot donne lecture du règlement pour le fonctionnement du tennis.

Toutes les personnes qui achèteront une carte auront une clé pour accéder au terrain de tennis.

Mme Josiane Corneloup dit qu'il faut que la commune prenne un arrêté pour la déjection des chiens.

#### **6) Comptes Administratifs :**

Budget Commune : Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le compte administratif ainsi que le compte de gestion du budget Commune.

- **Fonctionnement** :

Excédent de fonctionnement de 146 167.02 € pour l'année 2015 avec un résultat positif de l'exercice 2014 de 125856.29 €.

L'excédent de fonctionnement total cumulé est donc de 272 023.31 €.

- **Investissement** :

Déficit d'investissement de 95 176.63 € pour l'année 2015 avec un déficit de 23 819.77 € pour l'année 2014.

Le déficit d'investissement total cumulé est donc de 118 996.40 €.

Le Maire quitte la Salle de Réunion, Mme LABBAYE Micheline procède au vote du compte administratif 2015 ainsi que du compte de gestion.

Le Conseil Municipal,

Adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion du budget Commune pour l'année 2015.

Budget Assainissement :

- **Fonctionnement** :

Excédent de fonctionnement de 16 174.70 € pour l'année 2015 avec un résultat positif de l'exercice 2014 de 16 992.90 €.

L'excédent de fonctionnement total cumulé est donc de 33 166.79 €.

- **Investissement :**

Excédent d'investissement de 41 445.92 € pour l'année 2015 avec un déficit de 37 553.80 € pour l'année 2014.

L'excédent d'investissement total cumulé est donc de 3892.12 €.

Le Maire quitte la Salle de Réunion, Mme LABBAYE Micheline procède au vote du compte administratif 2015 ainsi que du compte de gestion.

Le Conseil Municipal,

Adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion du budget Assainissement pour l'année 2015.

Budget Maison Médicale :

- **Fonctionnement :**

Excédent de fonctionnement de 11 468.70 € pour l'année 2015 avec un résultat positif de l'exercice 2014 de 18 774.64 €.

L'excédent de fonctionnement total cumulé est donc de 30 243.34 €.

- **Investissement :**

Déficit d'investissement de 267.25 € pour l'année 2015 avec un déficit de 5431.85 € pour l'année 2014.

Le déficit d'investissement total cumulé est donc de 5699.10 €.

Le Maire quitte la Salle de Réunion, Mme LABBAYE Micheline procède au vote du compte administratif 2015 ainsi que du compte de gestion.

Le Conseil Municipal,

Adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion du budget Maison Médicale pour l'année 2015.

Budget Petite Unité de Vie :

- **Fonctionnement :**

Excédent de fonctionnement de 55 613.23 € pour l'année 2015 avec un résultat positif de l'exercice 2014 de 20 803.89 €.

L'excédent de fonctionnement total cumulé est donc de 76 417.12 €.

- **Investissement :**

Excédent d'investissement de 80 926.47 € pour l'année 2015 avec un déficit de 134 161.71 € pour l'année 2014.

Le déficit d'investissement total cumulé est donc de 53 235.24 €.

Le Maire quitte la Salle de Réunion, Mme LABBAYE Micheline procède au vote du compte administratif 2015 ainsi que du compte de gestion.

Le Conseil Municipal,

Adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion du budget Petite Unité de Vie pour l'année 2015.

Toutes ces délibérations annulent et remplacent les délibérations prises à la date du 23/02/2016.

### **7) Affaires diverses :**

#### Courrier SYDESL :

Mme Josiane Corneloup donne lecture du courrier du SYDESL pour le raccordement d'un bâtiment appartenant à la famille DE LAGUICHE. Aucune contribution financière ne sera demandée à la commune. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

SCI Clos de Florence : Mme Josiane Corneloup donne lecture du courrier de remerciements pour la création d'une sortie piétonne sur la place de la poste de la SCI Clos de Florence.

1<sup>ère</sup> Edition des trophées de Saône et Loire : Mme Josiane Corneloup donne connaissance du règlement de la 1<sup>ère</sup> Edition du trophée de Saône et Loire. Mme Corneloup demande si les conseillers souhaitent que la commune dépose un dossier de candidature.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, le projet mis en avant sera la construction de la Petite Unité de Vie. Le dossier de candidature sera rédigé.

Commission de voirie : Mme Josiane Corneloup donne la parole à Mr Daniel Chambosse.

La commission de voirie s'est réunie le 9 mai dernier.

Mr Daniel Chambosse fait un état des travaux de voirie programmés cette année.

#### *Travaux communautaires :*

- De la VC n°26 à la RD 983 : chemin rural de nouvelle
- La Voie communale n°13 Route du cimetière
- La VC 13 de la RD 79 au Pas au Chat
- La VC n°11 (de la maison Desbois à la voie n°9)
- La VC n°9
- La VC 11 (de la maison Cortier jusqu'au Nicolas)

- La VC 16 (rue de l'ancienne gare)

Le montant des travaux s'élève à 48 522.50 € HT

*Travaux communaux :*

- Chemin des gouttes
- VC 27 (de la D27 à Nouvelle)
- Chemin rural du Bois des Hauts au Château
- De la route de Cluny au marquisat

Le montant des travaux s'élève à 20 051.40 €HT

Mr Hervé Soufflot informe les conseillers que les travaux d'accès au lotissement ont été réalisés.

Mme Josiane Corneloup dit que ça change vraiment le lotissement, c'est très joli.

Les parcelles restantes pourraient être viabilisées cette fin d'année pour une commercialisation.

Mme Josiane Corneloup informe les conseillers que le distributeur de billets de Palinges va être supprimé prochainement. Il faut être vigilant pour celui de St Bonnet.

Mme Nathalie Majkut dit qu'à la réunion précédente, il avait été évoqué les horaires de La Poste.

Mme Josiane Corneloup fait un compte rendu de l'entretien qu'elle a eu avec le Directeur Région de La Poste. Il souhaitait fermer le bureau de poste les après-midi pendant l'été. Mme Corneloup a montré son mécontentement auprès du Directeur et un courrier a été adressé, nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Fin de la séance à 23h10

**Le maire**

**Josiane Corneloup**